

Le principe de précaution et ses critiques

Par Catherine Larrere
Université de Bordeaux III/ INRA

Le principe de précaution est un principe juridique récent.

Sous le nom de Vorsorgeprinzip, il fait son apparition en Allemagne, semble-t-il, à la fin des années 60, dans le domaine de l'environnement. Il se diffuse ensuite en Europe du Nord, avant d'être reconnu par le droit international. Il fait son entrée dans le droit interne français avec la loi Barnier (sur la protection de l'environnement, 1995). Il y est défini comme le principe "selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement, à un coût économiquement acceptable." Cependant, le domaine d'application du principe de précaution déborde de beaucoup l'environnement. C'est dans les domaines de la santé publique et de la sécurité alimentaire qu'il a fait le plus parler de lui : on l'a vu fonctionner dans des affaires comme celles du sang contaminé, de la "vache folle" (encéphalopathie spongiforme bovine) ou à propos de l'introduction d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Le principe de précaution est alors l'instrument grâce auquel on tente de s'adapter aux transformations de la gestion des risques dans une société technologique.

Et c'est bien comme tel qu'il est critiqué. On y voit souvent un principe d'abstention, qui bloquerait toute innovation. Son adoption serait l'expression d'une "aversion pour le risque", caractéristique de sociétés où la sécurité et le bien-être des citoyens seraient si bien assurés que l'on en viendrait à la demande, impossible à satisfaire, d'un "risque zéro". Le principe de précaution donnerait satisfaction aux peurs irrationnelles du public, à sa méfiance de principe (et profondément obscurantiste) vis-à-vis de la technique et de la science, ce qui conduirait à l'immobilisme.

Mais la critique opposée lui a été aussi faite. Dans un livre récent, Jean-Pierre Dupuy a accusé le principe de précaution d'être trop timoré, mais pour des raisons inverses [1]. Ce n'est pas comme frein au développement des techniques que Jean-Pierre Dupuy critique le principe de précaution, mais parce qu'il est impuissant à parer aux conséquences catastrophiques de ce développement des techniques. Le principe de précaution, selon lui, participe de la rationalité instrumentale, celle de la technique et du calcul économique, en s'en tenant à une gestion probabiliste des risques, là où il faudrait anticiper la catastrophe. Jean-Pierre Dupuy se réclame donc d'un autre type de rationalité, qui échappe au principe de précaution, trop prudent, trop modéré, et qu'il définit comme un "catastrophisme éclairé".

Comment des critiques aussi diamétralement opposées peuvent-elles être formulées contre le principe de précaution ? On le comprendra mieux si l'on revient à ce qui fournit, sinon le fondement, du moins le contexte philosophique du principe de précaution : la réflexion de Hans Jonas : son livre, *Das Prinzip Verantwortung* (le Principe responsabilité) [2] paraît en 1979, à l'époque où l'on commence à s'intéresser à la précaution. Le livre pose la question du rapport des hommes à la nature, de la capacité qu'ont les actions techniques de menacer la perpétuation de la vie sur terre, et des formes nouvelles de responsabilité que ces menaces obligent à définir. C'est un livre qui ne craint pas d'agiter la menace de la catastrophe : Hans Jonas en appelle à la "prophétie du malheur", voudrait que l'on ait recours à "l'heuristique de la peur", et que l'on adopte toujours le "scénario du pire". Tout cela a inquiété bien des lecteurs épris de rationalité, si bien que ce sont généralement ceux qui rejettent le principe de précaution qui se réfèrent à Jonas, en l'accusant d'introduire une politique de la peur, alors que les partisans d'une politique de précaution se démarquent de Jonas, et s'empressent d'affirmer qu'il n'y a rien de commun entre responsabilité et précaution. Nous voudrions cependant montrer que c'est bien autour de la réception de la pensée de Jonas que se joue notre compréhension du principe de précaution et du rôle qu'il peut avoir dans la redéfinition des rapports entre science et politique. Après avoir exposé ce que Jonas apporte de nouveau sur cette question, nous montrerons comment les grandes lignes de l'application du principe de précaution peuvent être comprises comme une reprise critique des idées de Jonas. Nous pourrions alors envisager dans quelle mesure la critique que fait Dupuy du principe de précaution constitue un retour à Jonas et à son "catastrophisme".

PRECAUTION ET RESPONSABILITE

L'idée de départ du Principe Responsabilité est que la puissance technologique moderne pose des problèmes éthiques d'un type nouveau. Pendant longtemps, la réflexion philosophique sur la technique s'en est tenue à la distinction aristotélicienne entre l'acte technique (poiésis), moyen au service d'une fin et l'acte moral (praxis) qui a sa fin en lui-même, pour considérer que, au niveau technique, seules les fins posent un problème moral : les charrues sont bonnes et les épées sont mauvaises, mais l'acte technique lui-même, le fait de forger le fer, est moralement indifférent. Si les rapports des hommes à la nature n'ont longtemps fait l'objet que d'une technè neutre, remarque Jonas, c'est en raison du caractère superficiel d'interventions techniques qui ne perturbaient que momentanément des équilibres naturels, qui se rétablissaient d'eux-mêmes : infiniment plus puissante que l'homme, la nature absorbait l'agir humain. Tel n'est plus le cas de nos jours. Nous savons aujourd'hui que notre technologie peut avoir des effets irréversibles, par son ordre de grandeur, comme par sa logique cumulative. Ce qui marque ce développement c'est aussi bien sa puissance, que l'impossibilité de séparer les effets dommageables des conséquences bénéfiques : "l'action a lieu dans un contexte où tout emploi à grande échelle d'une capacité engendre, en dépit de l'intention droite des agents, une série d'effets liée étroitement aux effets 'bénéfiques' immédiats et intentionnés, série qui aboutit, au terme d'un processus cumulatif à des conséquences néfastes dépassant parfois de loin le but recherché" [3]

Ce n'est donc plus seulement la qualité des fins, ce sont les effets non voulus, mais absolument pas négligeables, des interventions techniques dans la nature qui conduisent à réfléchir sur le statut moral de la technique. On ne peut pas s'en tenir, comme ce fut encore le cas après la deuxième guerre mondiale, à l'idée que le nucléaire militaire est mauvais, alors que le nucléaire civil, reconversion à des fins pacifiques d'une puissance atomique développée pour faire la guerre, est bon. Ce serait presque le contraire, avance Jonas. Pour mettre fin aux dangers posés par l'armement nucléaire il suffit d'une convention entre les pays possédant l'arme atomique, il suffit de se mettre d'accord sur les fins. Mais on ne peut renoncer simplement à l'emploi, à des fins pacifiques, de techniques (comme le nucléaire) dont les conséquences à long terme, et les effets involontaires peuvent être aussi nocifs qu'une guerre nucléaire. On a besoin de ces techniques, elles sont une condition de notre survie. Il est exclu de revenir en arrière, mais il est tout autant exclu de continuer sans rien changer : "Le genre humain est obligé d'aller de l'avant et de tirer de la technique elle-même les remèdes à sa maladie, en y ajoutant une dose de morale modératrice" [4]

Le problème ainsi posé par Jonas est celui de la maîtrise de la maîtrise, du changement de régime de la maîtrise. Si l'on définit, classiquement avec Bacon et Descartes, la technique comme une ambition de maîtrise de la nature, sa réussite se mesure à son efficacité, à sa capacité à obtenir les résultats escomptés. On est donc comptable des échecs. Suivant le type d'efficacité auquel on peut prétendre, étant donné la situation dans laquelle l'action s'insère, et l'état des connaissances, on parlera d'obligation de moyens ou d'obligation de résultats. Mais dans un cas comme dans l'autre, c'est l'échec qui pourra être imputé à responsabilité. Le paradoxe de la situation actuelle de la technique, relevé par Jonas, est que ce sont nos succès qui posent problème. Nous sommes parvenus à un niveau de puissance technique sans précédent : nos actions techniques ont des effets globaux, dans l'espace (comme le montrent les problèmes d'effet de serre : l'émission de gaz à un point quelconque du globe a des répercussions sur l'ensemble du climat), comme dans le temps (la durée de la radioactivité des déchets nucléaires). Nos difficultés ne proviennent pas de nos échecs, de la démesure de notre ambition ou de l'insuffisance de nos moyens, mais de l'énormité de notre puissance, qui nous déborde.

D'où le problème d'une régulation de notre puissance, d'un effort pour la contrôler, pour la limiter. Une des idées principales de Jonas est que les processus techniques ne contiennent pas en eux-mêmes leurs propres correctifs. La technique s'auto-entretient, s'auto-reproduit elle-même, comme un processus cumulatif, ce que Jonas appelle la nature "cumulative", ou "compulsive" du progrès technique. La logique de la technique, dont nous ne pouvons plus nous passer, est non seulement celle de son maintien, mais celle aussi de son renforcement. C'est la logique de la fuite en avant. Aussi, pour Jonas, n'y a-t-il pas de solution purement technique aux problèmes posés par la technique. Cela ne fait que reconduire le processus, qui est celui des conséquences involontaires : parce qu'il n'est pas vraisemblable qu'un remède technique résolve l'ensemble du problème posé, il ne fera que provoquer le recours à plus d'intervention technique, tout en introduisant lui-même des retombées nocives non-intentionnelles auxquelles il faudra remédier. On ne fait donc qu'élargir le

processus, qui est celui de l'augmentation d'une puissance qui se développe sans se contrôler elle-même.

Maîtriser notre maîtrise, c'est donc changer le régime de la maîtrise, passer de la technique (maîtrise de la nature) à la maîtrise non technique de la maîtrise, à l'éthique, comme contrôle de l'"agir humain". C'est ce décrochage de la technique (qui n'est capable que de s'auto-entretenir) vers l'éthique (seule capable d'imposer des limites à l'action) qui conduit Jonas à définir de nouvelles formes de responsabilité.

L'ancien concept de responsabilité porte sur l'imputation d'une action passée à un agent, qui en est jugé responsable, en ce qu'il a à en subir les conséquences, ou à réparer le tort fait à autrui. C'est une attribution qui se fait après coup, et qui porte sur des actes distincts. Le nouveau concept de responsabilité qu'introduit Jonas, engage l'avenir, dans sa globalité. Etre responsable c'est avoir à répondre de ce qui peut arriver à quelqu'un ou à quelque chose, sinon dans un avenir illimité, du moins pour une longue période. L'ancien concept de responsabilité repose sur une obligation réciproque, de type contractuel (du genre : responsabilité contre protection, ou sûreté). Le nouveau concept de responsabilité crée une obligation non réciproque. Jonas l'illustre par l'exemple de l'enfant : les parents ont à l'égard de leur enfant nouveau-né, totalement démuné, totalement impuissant à se maintenir dans l'existence, une obligation d'autant plus complète qu'il est dépendant. Ils ont à répondre de son existence, ils en sont responsables, sans que le nouveau-né, de son côté, ne soit obligé à quoi que ce soit ; la puissance des parents (de maintenir l'enfant dans l'existence) est la mesure de leur responsabilité.

La puissance est donc, pour Jonas, la mesure de notre responsabilité, et c'est l'extension globale de notre puissance qui entraîne de nouvelles formes de responsabilité. Puisque l'extension de notre puissance fait porter une menace sur la perpétuation de la vie sur terre, jusqu'à un avenir très lointain, nous avons la responsabilité à l'égard de la terre entière, et des générations futures, que la vie humaine puisse se perpétuer. "Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre" [5]. Cette obligation implique une responsabilité, qui s'adresse d'abord à l'humanité, mais inclut la nature tout entière :

L'avenir de l'humanité est la première obligation du comportement collectif humain à l'âge de la civilisation technique devenue "toute puissante" *modo negativo*. Manifestement l'avenir de la nature y est compris comme condition *sine qua non*, mais même indépendamment de cela, c'est une responsabilité métaphysique en soi et pour soi, depuis que l'homme est devenu dangereux non seulement pour lui-même, mais pour la biosphère entière [6].

Cette responsabilité, Jonas la juge "métaphysique", parce qu'elle est à la fois radicale (elle oblige à se prononcer sur la nécessité de l'existence, comme telle) et globale : incluant l'avenir de l'humanité, et la globalité de la planète, elle est, dit-il, "cosmique" : la technique "installe l'homme dans un rôle que seule la religion lui avait parfois confié, celui d'un gestionnaire ou d'un gardien de la création »[7]. Puisqu'il ne s'agit plus de rendre compte de faits passés (et connus) mais de répondre des conséquences à long terme de nos actions dans un espace global et un avenir indéterminé, la responsabilité nouvelle implique une obligation de savoir. Il faudrait pouvoir calculer aussi loin que s'étend notre puissance (donc notre responsabilité). Or cela excède nos possibilités de savoir. L'obligation de savoir est d'abord reconnaissance d'une ignorance, des limites du savoir scientifique qu'appliquent les techniques. On ne peut pas plus faire confiance au développement spontané des connaissances pour nous donner les informations nécessaires, que l'on ne peut postuler la capacité des processus techniques à se limiter et à se contrôler.

Là encore, Jonas transpose sur le registre moral, ce qui ne peut s'accomplir dans la rationalité scientifique et technique. Ce que nous ne pouvons mesurer scientifiquement, nous pouvons l'appréhender moralement. Il y a une capacité morale à connaître, que Jonas désigne sous le nom d'heuristique de la peur : c'est dans l'anticipation de la menace, dans l'appréhension de la perte que l'on découvre la valeur de ce que l'on va perdre :

Tant que le péril est inconnu, on ignore ce qui doit être protégé et pourquoi il le doit : contrairement à toute logique et à toute méthode, le savoir à ce sujet procède de ce contre quoi il faut se protéger. C'est ce péril qui nous apparaît d'abord et nous apprend par la révolte du sentiment qui devance le savoir à voir la valeur dont le contraire nous affecte de cette façon. Nous savons seulement ce qui est en jeu lorsque nous savons que cela est en jeu.[8]

La menace étant radicale, l'anticipation doit être radicale.

D'où la règle énoncée par Jonas : préférer le scénario du pire, "davantage prêter l'oreille à la prophétie de malheur qu'à la prophétie de bonheur"[9]. C'est cette annonce de la catastrophe, avec sa formulation romantique ('sous l'éclairage orageux de la menace venant de l'agir humain')[10] qui a surtout retenu l'attention. On n'aime pas beaucoup les prophètes de malheur, surtout quand ils ne peuvent pas prouver ce qu'ils avancent. On les soupçonne de manipuler les frayeurs pour asseoir leur pouvoir. Mais, au fur et à mesure que la crédibilité des menaces liées à la crise environnementale se précisaient et que la valeur inconditionnelle de certaines avancées technologiques n'allait plus de soi, on a prêté plus d'attention à Jonas. Cela n'a pas cependant empêché de le critiquer. Particulièrement sur le terrain de la rationalité. Bernard Sève a mis en cause le caractère véritablement heuristique de l'anticipation d'une catastrophe hyperbolique : cela ne permet pas de sérier les dangers, de dégager des stratégies d'action précise. On ne délibère pas sous la menace : la peur et la démocratie ne font pas bon ménage [11] . Olivier Godard a montré les effets pervers de la règle du choix du scénario du pire, dès lors que plusieurs scénarios sont concevables et en concurrence : chacun de ceux qui en présentent un (persuadé qu'il est d'avoir raison) est conduit à dramatiser son propre scénario pour qu'il soit retenu [12] . Cela ne signifie pas pour autant un complet rejet des thèses de Jonas. D'abord, celui-ci a ses partisans, qui acceptent le recours à la peur, suscitée et entretenue, non pour des raisons heuristiques cependant, mais pédagogiques : c'est le seul moyen d'attirer l'attention des autorités politiques et de l'opinion publique. Ensuite, ceux qui en tiennent pour la rationalité en politique ne sont pas complètement éloignés de Jonas. A regarder la façon dont la précaution est introduite, définie et appliquée, on se rendra compte qu'il s'agit plus d'une rationalisation des positions de Jonas, que de leur complète occultation.

DE L'ETHIQUE A LA POLITIQUE : LA RATIONALITE DE LA PRECAUTION

L'application stricte des idées de Jonas sur la "prophétie de malheur" conduit à ce qu'on appelle souvent la version "absolutiste" du principe de précaution : celle-ci commanderait de se régler, en toute situation sur le scénario du pire, et exigerait, en cas d'innovation, que ceux qui l'introduisent puissent faire la preuve de sa totale innocuité. C'est, semble-t-il, l'attitude souvent adoptée par des ONG environnementalistes (comme Greenpeace) dans des réunions internationales, et cela conduit à faire, effectivement, du principe de précaution une règle d'abstention, un instrument de blocage [13]. Olivier Godard a critiqué cette position, dont il a montré les effets pervers (la concurrence catastrophiste) et l'absence de rigueur scientifique (l'innocuité ne peut pas être démontrée). Il y oppose une version "relativiste" qui fait du scénario du pire, un scénario parmi d'autres, sur lequel on ne se règle pas par principe, mais uniquement dans des conditions économiquement tolérables. C'est cette version qu'adopte la loi Barnier en se prononçant pour "l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement". Cela permet d'introduire le principe de précaution dans un débat rationnel comparant divers scénarios et diverses solutions.

Cela n'implique pas, pour autant, un rejet complet des idées de Jonas. Pour critiquer que soit Olivier Godard vis-à-vis des conséquences absolutistes de l'application du principe de précaution, c'est bien par la nécessité d'une maîtrise de la maîtrise qu'il justifie l'adoption de mesures de précaution et une réflexion nouvelle sur la responsabilité :

L'heure est à la maîtrise de la maîtrise et cette réflexivité en transforme les modalités. Les débordements accidentels ou réguliers de la technologie moderne ont manifesté de façon spectaculaire et définitive son échec à incarner la maîtrise totale, la maîtrise jusqu'au bout [14].

C'est en ce sens que l'on peut dire que Jonas ne donne pas un fondement philosophique au principe de précaution : le principe responsabilité (et sa formulation en impératif : "Agis de façon à maintenir les conditions d'une vie humaine sur terre") n'est pas la maxime universelle d'où l'on tirerait des règles particulières, juridiques ou politiques, d'application. Il y a, au contraire, une nette opposition entre les règles pratiques que Jonas déduit de son principe et les formes concrètes d'application du principe de précaution. Mais Jonas fournit le contexte philosophique de la précaution : celui de la maîtrise de la maîtrise, de l'impossibilité d'une solution purement technique des problèmes posés par la technique, dans une société pourtant technologique, où il est exclu de se passer du recours aux techniques. C'est dans l'élaboration des règles qui conviennent à ce contexte que responsabilité et précaution divergent. La façon qu'a Jonas de répondre au problème

de la "maîtrise de la maîtrise", par le décrochage de la technique vers l'éthique est réélaborée, avec le principe de précaution, comme un rapport entre science et politique.

Ainsi envisagé (et c'est l'esprit de la loi Barnier), Le principe de précaution est un principe d'action publique qui autorise les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires pour faire face à des risques éventuels, alors même que l'on ne dispose pas encore des connaissances scientifiques nécessaires pour établir l'existence de ces risques. Comme le principe de précaution autorise (et de plus en plus oblige [15] à prendre des décisions politiques en l'absence de l'information scientifique qui les guiderait, on peut considérer que le principe de précaution autorise un transfert de décision du scientifique (qui ne peut se prononcer avec certitude, mais formule des hypothèses qui restent encore à être vérifiées, et sont sujettes à controverse) au politique (qui décide). Il faudrait plutôt parler de recomposition des rapports entre science et politique en cas de décision exigeant l'appel au savoir scientifique, comme c'est le cas dans les problèmes d'environnement, de risques sanitaires ou de sécurité alimentaire, qui sont les principaux domaines d'application du principe de précaution.

Le schéma classique des décisions de cet ordre passe par le recours à l'expertise : l'information est du côté de la science, la décision du côté de la politique. C'est le cas dans les politiques de prévention. La prévention a rapport aux risques avérés, dont l'existence est certaine, et la probabilité plus ou moins bien établie ; la sécurité relève de l'étude scientifique et technique, et l'analyse causale est le fil directeur de l'action ; il s'agit de prendre des décisions en avenir incertain, l'expert élabore des schémas de décision, qu'il propose au politique, qui les retient ou non. La précaution a affaire aux risques potentiels, non encore avérés : ce n'est pas une probabilité affaiblie, ou renforcée, mais la question se déplace de l'appréciation de la probabilité du risque à celle de son existence, l'univers n'est pas seulement incertain, mais controversé. Cela conduit à un déplacement des formes et des modalités de la prise en charge des risques. Parce qu'elle a affaire à des risques éventuels, sur laquelle l'enquête scientifique ne peut se prononcer, la précaution prend ses distances par rapport aux sciences, et renforce l'importance de la décision politique, qui ne se borne plus à appliquer les conseils des experts.

Appliquer le principe de précaution, pour autant, ce n'est pas renoncer au savoir scientifique, mais au contraire en convoquer toutes les procédures en les diversifiant. Marie-Angèle Hermitte montre ainsi la nécessité de développer une "culture de la précaution" qui devrait permettre, dans une situation de crise (comme on en a connu avec le sang contaminé, ou la vache folle) de mobiliser toutes les ressources de la connaissance : appel à la mémoire scientifique (pour trouver des cas analogues), attention aux marges des domaines de recherche scientifique (là où surgissent les problèmes), respect de la pluridisciplinarité des approches...[16]. L'existence de risques, et de risques graves, crée une responsabilité, qui entraîne une obligation de savoir. A la différence de ce qui se passe chez Jonas, où l'on quitte la science et l'être, pour le sentiment et la valeur, une telle obligation de savoir s'adresse d'abord au domaine scientifique. Bien loin de laisser place à l'arbitraire d'une décision autoritaire, bien loin d'être "anti-science", le principe de précaution peut être le moteur de recherches inédites.

Une société technologique ne peut être gérée qu'en s'appuyant sur des données scientifiques. En mettant l'accent sur la part d'incertitude inséparable de la recherche de la vérité, le principe de précaution ouvre les sciences à la discussion, les rend plus "gouvernables". Il ne s'agit pas seulement, en prenant des décisions négatives (interdiction de vol du Concorde, ou d'introduction d'OGM) de "laisser du temps au temps" (celui de la recherche scientifique), il s'agit d'ouvrir les controverses scientifiques au débat public, de procéder à la construction sociale des problèmes scientifiques. D'où le deuxième aspect du principe de précaution : il n'opère pas seulement un déplacement du scientifique au politique (et une redéfinition de leurs rapports réciproques), il modifie les modalités d'intervention du politique, en passant de la décision à la délibération, en mettant l'accent sur la démocratie participative. Cela marque ainsi la sortie d'une conception technocratique de la politique en direction d'une conception démocratique.

Il ne s'agit pas de rejeter les risques inséparables du développement technologique. Mais celui-ci peut-il être laissé à l'automatisme de sa reconduction ? Il importe de faire des choix, qui subordonnent l'acceptabilité du risque à l'utilité de l'innovation et à la légitimité de son introduction. Les crises révèlent, après coup, les choix qui ont été imposés sans discussion possible aux usagers ou aux consommateurs. Avec la crise de la vache folle, le public n'a pas seulement

appris la menace d'une transmission de l'ESB à l'homme, il a également appris tous les choix, technologiques, économiques, qui avaient conduit à la mise en place d'une filière viande, où il était rationnel (mais non raisonnable) de recycler sous forme de farines animales les carcasses d'animaux malades. Ces choix sont imposés aux consommateurs qui les découvrent après coup. Appliquer le principe de précaution, c'est se placer en amont de ces choix, et obtenir que ceux qui en subiront les conséquences ne soient plus seulement traités en consommateurs, mais consultés en tant que citoyens, qui ont pouvoir de délibérer.

Le principe de précaution, ainsi envisagé, se situe bien dans le contexte philosophique mis en place par Jonas : l'extension du domaine de responsabilité, la nécessité d'une maîtrise de la maîtrise, l'obligation de savoir, qui est, entre autres, obligation d'anticiper ce que l'on ne peut véritablement prévoir. Pour autant, ces principes n'existent que dans leur application et ce que l'on peut en connaître montre que l'on n'est pas nécessairement conduit à ce qui caractérise la démarche de Jonas : le décrochage vers l'irrationalité d'une éthique de la peur, la décision sous la menace de la catastrophe, ce qui aurait pour effet de bloquer aussi bien l'investigation scientifique que la délibération politique. Si l'application du principe de précaution diverge de l'éthique autoritaire de Jonas, c'est qu'elle opère un double transfert : de l'éthique vers la politique (à la décision solitaire devant l'orage, se substitue la délibération) et d'une conception moniste de la rationalité (qui ne laisse place qu'à l'opposition du rationnel et de l'irrationnel) à la diversité des rationalités et à leur nécessaire articulation. Ces deux domaines sont étrangers à la réflexion de Jonas. Sa conception de la science reste marquée par le positivisme, tandis que sa conception de la politique, plus encore qu'autoritaire, est fondamentalement défailante (qu'il ait pu croire que l'ancienne URSS était capable d'imposer une politique de l'environnement contraignante et cohérente révèle d'abord une extrême cécité politique).

Une telle réélaboration, de l'éthique à la politique, des idées de Jonas et très encourageante. Car, à lire Jonas, on pouvait être conduit à penser que l'on ne pouvait faire face aux menaces environnementales qu'en adoptant des mesures autoritaires, en renonçant à la démocratie. Des premières années de mise en œuvre du principe de précaution, une leçon contraire semble se dégager : le principe de précaution peut-être un moyen pour les communautés politiques de prendre mieux en charge leurs propres affaires, de renforcer la démocratie. L'application du principe de précaution, et les formes d'expérimentation d'une démocratie participative qui l'accompagnent (les conférences de citoyens, en particulier) participent de l'élaboration d'une "démocratie technique", alliant la rationalité scientifique et la rationalité argumentative de la sphère publique [17].

Mais, selon Jean-Pierre Dupuy, c'est aller un peu vite en besogne que de penser qu'il suffit d'appliquer les procédures [18] de la précaution, pour faire face aux risques. Faute d'avoir réfléchi sur ce que l'on entend (à tort selon lui) par risques, ces procédures vont se trouver impuissantes : "Avant d'imaginer les procédures politiques qui permettront à une démocratie scientifique et technique d'aller sur le chemin qu'elle veut prendre (...) il convient, me semble-t-il, de penser la nature du mal auquel nous avons affaire" [19] écrit-il dans son plaidoyer pour "un catastrophisme éclairé". C'est donc un retour au noyau dur de la pensée de la catastrophe qu'opère Jean-Pierre Dupuy.

CATASTROPHE ET PRECAUTION

Jean-Pierre Dupuy reproche au principe de précaution de ne pas tenir compte de la catastrophe. La précaution est en excès sur la prévention : elle conduit à prendre des mesures qu'une application stricte des théories de la décision en situation d'incertitude (maximin ou minimax) ne justifierait pas. Mais il n'est pas d'accord avec la façon dont les défenseurs de la précaution justifient cet excès : il trouve peu claires les explications du déplacement du lieu de l'incertitude (de la probabilité mesurée d'un risque à l'incertitude sur l'existence du risque) et considère que toutes les références à l'univers controversé des sciences renvoient à une conception sociologique des développements scientifiques qui en fait le résultat de rapports de force et ne prend pas en compte la vérité. Surtout, il estime que, même si les mesures de précaution dérogent aux règles habituelles du calcul rationnel, elles restent cependant dans le même domaine, et continuent à relever de la "sérénité raisonnable et comptable des gestionnaires du risque" [20]. La précaution est aveugle à la catastrophe, elle procède à des évaluations par branches, dans des domaines séparés (sécurité alimentaire, risques environnementaux, secteurs de la santé) et ne voit pas le caractère global de la

question. Or c'est ce caractère global qui, selon Jean-Pierre Dupuy, oblige à sortir des formes dominantes de rationalité : la rationalité instrumentale qui est celle du développement technique, du calcul économique, mais aussi de la rationalité éthique de type conséquentialiste (comme dans l'utilitarisme qui est le mode de réflexion éthique le plus présent dans le débat public). Si la précaution excède la prévention cela ne tient pas à ce qu'elle se réfère à une catégorie différente d'incertitude, mais cela procède d'une exigence éthique qui vient de ce que l'inévitabilité de la catastrophe exige de remettre en cause les fondements philosophiques de la logique économique actuellement dominante.

Ce n'est pas tant de "risque" (expression gestionnaire qui suppose une tentative de maîtrise d'un danger reconnu) que de "mal" (ce qui ouvre à réflexion métaphysique) qu'il faut parler. Il en est de deux sortes : ceux qui nous viennent de la nature (tremblements de terre, épidémies) et ceux que les hommes se font entre eux (guerres et violences diverses). Les deux catastrophes (venue ou à venir) envisagées par Jean-Pierre Dupuy (les attentats du 11 septembre et le changement climatique) conjuguent ces deux caractéristiques : il s'agit (dans le cas du réchauffement global) d'un mal qui nous vient de la nature mais qui est la conséquence du développement technologique, ou (dans le cas du 11 septembre) d'une violence faite aux hommes par d'autres hommes mais qui est le retournement d'une puissance technologique initialement dirigée vers notre maîtrise de la nature. Cette conjugaison des deux maux vient de ce que nous ne sommes plus capables d'imposer des limites à notre projet de puissance technique (ce que faisaient la religion ou le sacré), si bien que cette puissance devient une menace qui s'impose à nous comme une fatalité.

Jean-Pierre Dupuy reprend l'idée de Jonas, celle d'une puissance technique qui est devenue une force autonome et qui s'impose à nous, alors qu'il nous faudrait en avoir le contrôle. Mais (proche en cela des défenseurs de la précaution qu'il critique par ailleurs), il déplace son domaine d'interrogation de celui où se place Jonas (la technique comme rapport à la nature) vers la signification sociale du projet technologique. Cela lui permet à la fois de protester de son attachement à la rationalité scientifique et technique (qu'il ne met pas en question, et dont il affirme l'irréversible nécessité) et de développer, plus que Jonas, une critique sociale, et pas seulement morale, de la technique. Il s'appuie pour cela sur les analyses d'Illich. Celui-ci a montré comment le développement du détour de production, faisant du moyen une fin, a des conséquences contre-productives : nous passons plus de temps à travailler pour avoir des moyens de déplacement, calcule Dupuy, que nous ne consacrerions de temps à ces déplacements si ces moyens n'existaient pas. L'hétéronomie (la satisfaction indirecte de nos moyens) se fait au détriment de l'autonomie (la jouissance directe de notre corps dans son environnement).

La rationalité instrumentale (celle du détour) engendre donc de l'irrationalité (elle nous éloigne du but qu'elle prétend atteindre) et nous expose à la catastrophe, car elle ne peut se continuer indéfiniment. Le mode de développement introduit par la modernité scientifique et technique se veut universel. Or il ne peut pas l'être, c'est ce que nous apprend la crise environnementale (dont l'exemple le plus marquant est le réchauffement climatique). Le laisser s'universaliser (du Nord au Sud), c'est s'exposer aux catastrophes naturelles induites par les interventions techniques des hommes dans la nature. Mais si le Nord impose au Sud de renoncer à ce développement, alors que l'éthique (celle des droits de l'homme) qui accompagne cette croissance économique et technique est une éthique universaliste, il s'expose au ressentiment du Sud, et aux attaques terroristes (du type 11 septembre 2001).

L'important, pour Dupuy, est de se persuader du caractère inévitable de la catastrophe, et c'est en la considérant comme inévitable que l'on parviendra à l'éviter. Jean-Pierre Dupuy cite à ce propos Borgès : "L'avenir est inévitable, mais il peut ne pas avoir lieu. Dieu veille aux intervalles" [21]. Il faut pour cela renoncer à la temporalité à laquelle nous nous référons généralement (dans la gestion du risque, tout particulièrement), ce que Jean-Pierre Dupuy nomme le "temps de l'histoire". On y anticipe les conséquences, on procède donc du présent vers l'avenir : l'avenir y est ouvert, et il s'agit de choisir entre différentes possibilités (chacune affectée d'un coefficient de probabilité). Le "temps du projet" est celui qui permet de comprendre l'affirmation de Borgès. On ne part pas du présent, mais de l'avenir, du signe qui vient de l'avenir, "des premières lueurs d'un orage qui nous vient du futur", comme dit Jonas. Il s'agit bien d'anticiper la catastrophe pour qu'elle ne se produise pas. La rétroaction de la catastrophe anticipée boucle ce temps sur lui-même. Ce "contre factuel rétrograde" est une forme de dissuasion, et c'est le cadre temporel dans lequel on la pense qui peut rendre la catastrophe crédible.

La pensée de Jean-Pierre Dupuy est une pensée du catastrophisme, plutôt que de la catastrophe. Le problème n'est pas l'appréhension des données objectives qui permettent de penser que la catastrophe est possible, mais notre conviction qu'elle est inévitable, la disposition mentale qui nous fait penser à la catastrophe. Jean-Pierre Dupuy en appelle à la croyance, ce qui fait qu'il emploie un argument d'autorité, assorti d'une menace : ceux qui n'auront pas cru à la catastrophe seront responsables de sa survenue. C'est l'énormité des conséquences possibles qui justifie le décrochage de la prévention vers la précaution, ou plus exactement (une fois le mal identifié et la disposition d'esprit convenable trouvée) du "temps de l'histoire" vers le "temps du projet" : l'inscription rétroactive des conséquences n'est pas seulement une disposition cognitive (l'heuristique de la peur), c'est aussi une attitude morale : Jean-Pierre Dupuy fait référence à Bernard Williams et à ses analyses sur la fortune morale pour justifier l'argument de la rétroaction des conséquences de l'action sur la responsabilité de celui qui a pris la décision.[22]

La force du livre de Jean-Pierre Dupuy repose ainsi sur sa capacité à convaincre, ce qui ne donne pas lieu à appréciation rationnelle. Mais on peut aussi se demander qui il s'agit de convaincre ? Le public, en lui montrant que ses craintes ne sont pas totalement irrationnelles, et que ce qui lui apparaît, à juste titre, comme une fatalité, est cependant le résultat d'un mécanisme ? En fait, ceux que vise J. P. Dupuy, ce sont les décideurs. Il est significatif, de ce point de vue, que la première version de son livre ait été présentée devant les responsables français du Plan, et que sa référence constante soit les théories de la dissuasion nucléaire (leur efficacité, selon Dupuy, tient au fait qu'elles faisaient déjà appel, non au temps de l'histoire, mais au temps du projet). L'"extrémiste rationaliste"[23] que Jean-Pierre Dupuy se targue d'être, ce qui lui fait rejeter le réformisme tiède des politiques de précaution, est finalement politiquement très conservateur : il laisse inchangé le schéma de décision qui met face à face l'expert (en climatologie ou en criminalité terroriste) et le décideur politique, au plus haut niveau.

Cela le conduit à passer à côté de ce qui me paraît être l'enseignement le plus important de l'application du principe de précaution : que la solution aux problèmes environnementaux ne peut se faire qu'en associant à la décision tous ceux qui sont concernés par elle, que les solutions environnementales et le renforcement de la démocratie vont de pair. C'est ce que confirme d'autres aspects des politiques de protection de l'environnement, comme la protection de la biodiversité : ce ne sont pas les solutions "top down" (imposées d'en haut par les experts) mais les solutions "bottom up" (appuyées par des initiatives locales) qui peuvent l'emporter. Emporté par une vision romantique de la catastrophe et de la décision en situation extrême, Jean-Pierre Dupuy passe à côté d'un quotidien de la politique, qui en fait la réalité et le succès. Aussi conclut-il un peu vite que la précaution est affaire de procédures : c'est plutôt d'une "culture de la précaution" qu'il faudrait parler, comme le fait Marie-Angèle Hermitte, c'est-à-dire de la transformation des pratiques sociales et politiques à la suite de l'application de nouvelles méthodes, ce qui implique enquêtes empiriques et analyses concrètes.

On y découvrirait peut-être que le principe de précaution ne permet pas seulement de renforcer la démocratie, mais peut changer également nos rapports à la nature. La question de la précaution s'est tellement focalisée sur la santé et la sécurité alimentaire, qu'on a oublié que le principe a d'abord été mis en place pour les questions environnementales et qu'il y a peut-être des raisons à cela. En matière d'OGM, par exemple on s'est surtout intéressé aux risques pour la santé humaine, en laissant de côté les risques environnementaux qui justifient beaucoup plus clairement l'adoption du principe de précaution.

Mais cela suppose que l'on redécouvre que nous avons rapport à la nature. Or, le reproche que l'on peut faire aussi bien à ceux qui voient dans le principe de précaution la seule possibilité d'un progrès de la démocratie, que dans le catastrophisme de Dupuy, c'est de ne pas tenir compte de nos rapports à la nature. Latour, Callon ou Lascoumes sont tellement préoccupés de s'opposer à une vision naturaliste des problèmes environnementaux qui en occulte la dimension humaine et sociale, qu'à vouloir faire apparaître celle-ci, ils commettent l'erreur inverse : la nature n'est pour eux que le nom sous lequel s'avance le pouvoir dictatorial des savants. Dupuy n'ignore sans doute pas aussi complètement la nature : la catastrophe nous en manifeste l'existence. Mais la preuve par la catastrophe de l'existence de la nature me paraît typique des visions techniciennes (même critiques) : la technique n'est pas une pensée de la nature, elle en est la décomposition réductionniste en processus physico-chimiques. La catastrophe ne donne pas non plus connaissance

de la nature, elle en manifeste brutalement l'existence, mais, on voit bien que pour Dupuy, c'est en changeant notre façon d'être, nos dispositions mentales, non en modifiant nos connaissances des processus physiques, que nous éviterons la catastrophe.

Sortir du catastrophisme, ce n'est donc pas seulement prendre au sérieux la politique, c'est aussi inaugurer une autre pensée de la nature, qui soit une pensée du complexe. En présenter, ne serait-ce que les premiers linéaments, excède les limites de cet article.

Notes

[1] Jean-Pierre Dupuy, Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain, Paris, Seuil, 2002.

[2] Hans Jonas, Das Prinzip Verantwortung. Versuch einer Ethik für die technologische Zivilisation, Francfort/Main, 1979 (trad. fr., J. Greisch, Le Principe responsabilité. Essai d'une éthique pour la civilisation technologique, Paris, Le Cerf, 1990).

[3] H. Jonas, La technique moderne comme sujet de réflexion éthique, in La responsabilité. Questions philosophiques, Marc Neuberg (ed) , Paris, PUF, 1997, p.232.

[4] Hans Jonas, La technique moderne comme sujet de réflexion éthique, ouvrage cité, p.238

[5] Hans Jonas, Le principe responsabilité, ouvr. cité, p.30.

[6] Hans Jonas, Le principe responsabilité, ouvr. cité, p.187.

[7] Hans Jonas, La technique moderne comme sujet de réflexion éthique, ouvrage cité, p.236.

[8] Hans Jonas, Le principe responsabilité, ouvr. cité, p.49.

[9] Hans Jonas, Le principe responsabilité, ouvr. cité, p.54.

[10] Hans Jonas, Le Principe Responsabilité, op. cit. p.190

[11] Bernard Seve, La peur comme procédé heuristique et comme instrument de persuasion, in Gilbert Hottois (ed.) Aux fondements d'une éthique contemporaine, H. Jonas et H. T. Engelhardt, Paris, Vrin, 1993, p.107-125.

[12] Olivier Godard, L'ambivalence de la précaution, in O. Godard, (ed), Le Principe de Précaution dans la conduite des affaires humaines, Éditions de la Maison des sciences de l'homme et éditions de l'INRA, 1997

[13] Olivier Godard, L'ambivalence de la précaution, ouvr. cité.

[14] Olivier Godard, Principe de précaution et responsabilité. Une révision des relations entre science, décision et société, in Qu'est-ce qu'être responsable ? Paris, Carré Seita, Sciences humaines, 1997, p.112.

[15] Nous laissons ici de côté la question du degré d'obligation impliqué par le principe de précaution. Voir, à ce sujet, Gilles Martin, Précaution et évolution du droit, in Le principe de précaution, O. Godard (ed), ouvr. cité, p.331-351.

[16] Marie-Angèle Hermitte, Dominique Dormont, Propositions pour le principe de précaution à la lumière de l'affaire de la vache folle, in Philippe Kourilisky, Geneviève Viney (ed.), Le Principe de précaution, Paris, éditions Odile Jacob, 2000, p.341-386.

[17] Voir Bruno Latour, Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie, Paris, La découverte, 1999, et Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique. Paris, Le Seuil, 2001.

[18] Philippe Kourilsky, dans son rapport insiste beaucoup sur le caractère procédural des mesures de précaution. On retrouve alors l'idée de Rawls selon laquelle, une fois l'accord réalisé sur les principes, la démarche procédurale dégage un résultat juste, sans qu'il soit nécessaire d'avoir une conception substantielle du bien.

[19] Jean-Pierre Dupuy, Pour un catastrophisme éclairé, p.21.

[20] Jean-Pierre Dupuy, Pour un catastrophisme éclairé, p.85.

[21] Jorge Luis Borges, La création et P. H. Gosse, in Enquêtes, trad. fr. Paris, Gallimard, 1957, p.44.

[22] Bernard Williams, Moral Luck, Cambridge University Press, 1981, trad. fr. La fortune morale, Paris, PUF, 1994.

[23] Jean-Pierre Dupuy, Pour un catastrophisme éclairé, p.24.